N°37/2026

Département du Bas-Rhin, Arrondissement de MOLSHEIM

COMMUNE de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM

Délibération du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 30 octobre, 2026
Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

Conseillers élus : 19, en fonction : 19, présents : 14 (quorum atteint)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dominique FAULLUMEL
MEMBRES PRESENTS : M. ATIBARD Arnaud, Mme BAUER Sybille, Mme DIETZ Laurianne, M. EBER Noé, Mme ESSLINGER Chantal, Mme FREY Laetitia, M. FRIEDRICH Christophe, M. FRIEDRICH Florian, Mme GRASS Sophie, M. HAMEURY Marc, M. IMBERT Jean-Pierre, Mme LAUGEL Virginie, Mme RHINN Muriel, Mme SCHMITT Magali.
MEMBRE ABSENTS EXCUSES : M. GILLMANN Sébastien (procuration à GRASS Sophie), M. HISS Sébastien (procuration à EBER Noé), Mme LUTZ Anne (procuration à BAUER Sybille), M. MULLER Loïc (procuration à FRIEDRICH Christophe).
MEMBRE ABSENTS : M. MAETZ Claude.

OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 1 000 000 € destiné à soutenir la capacité d'investissement future de la commune.
Il est proposé au Conseil Municipal de contracter auprès de la Caisse du Crédit Mutuel du Bischenberg un emprunt d'un montant de 1 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt : 15 ans
- Taux d'intérêt fixe : 4,10 %
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Frais de dossier : 0,10 % du montant autorisé, soit 1 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DECIDE de contracter un emprunt de 1 000 000€ auprès de la Caisse du Crédit Mutuel du Bischenberg aux conditions susmentionnées,
AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

Griesheim-près-Molsheim, le 02 novembre 2026

Le secrétaire de séance,
Dominique FAULLUMEL

Le Maire,
Christophe FRIEDRICH

Affiché ou notifié le - 3 NOV 2026
Rendue exécutoire le - 3 NOV 2026
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
067-216701722-20261102-del37_2026-DE
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Voies et délais de recours
La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans les deux mois à compter de son affichage/notification, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : https://www.telerecours.fr